

Il suffira de faire connaître à nos lecteurs que les législatures des autres provinces ont été loin de se montrer empressées à donner leur adhésion au projet en question ; et la preuve que le terrain en est peu sûr c'est que ses partisans n'ont pas encore osé le soumettre à plus de la moitié des législatures.

Le cercle de fer dont on menace de nous entourer ne sera pas aussi enserré qu'on le pense à L'Union, toujours empressé à faire connaître à ses lecteurs " l'état d'âme de nos confrères anglais." Déjà en effet le Bureau de Médecine de la Nouvelle-Écosse a pris l'initiative, en avouant la banqueroute du bill Roddick, de demander au Bureau de nos Gouverneurs, en juillet dernier, une entente pour la réciprocité des licences entre les deux provinces. Nous savons aussi que d'autres provinces suivront bientôt le même exemple : cela devra suffire pour apaiser les appréhensions de notre confrère et des plus timorés.

Ceux d'entre nos amis qui ont entrevu quelque chose de désirable dans l'application du bill Roddick et qui, convaincus des avantages d'une licence interprovinciale pour la médecine, se sont montrés zélés jusqu'ici pour aplanir les difficultés et favoriser l'adoption, par les canadiens-français, d'une législation fédérale à cet effet, feraient mieux, croyons-nous, de s'unir aujourd'hui à la majorité pour travailler de concert à la réalisation du plan suggéré pour les représentants officiels de la profession : celui de la licence interprovinciale par le moyen d'une réciprocité conclue entre les provinces et non par l'établissement d'un Conseil fédéral, qui est contraire au sens de la Charte constitutionnelle qui nous régit et expose à faire perdre la garantie des droits et privilèges, pour chacune des provinces.

D'ailleurs, L'Union Médicale elle-même, dont les colonnes ont été ouvertes complaisamment à tous ceux qui se sont faits l'écho des récriminations et des tentatives de discrédit ou d'intimidation de nos confrères anglais envers ceux qui luttaient contre le bill Roddick, n'a pu s'empêcher de reconnaître en dernier lieu, avec la Société Médicale française de Montréal, elle-même, que ce bill tel qu'adopté et amendé par la Chambre fédérale n'était pas sans danger pour la minorité canadienne-française de cette province et pourrait nous mettre à la merci, dans l'avenir, d'une majorité hostile ou qui n'aurait peut-être pas toujours, les mêmes bonnes dispositions dont le promoteur du bill et ses adeptes nous avait donné la preuve jusqu'ici.

Cet aveu de notre confrère de Montréal au sujet du bill Roddick qu'il a longtemps cherché à nous faire accepter les yeux fermés, alors qu'il recélait les clauses les plus dangereuses